

LES DROITS DES FEMMES

Juliette Mel
Isabelle Rome

illustrations par
Mouche Cousue



 *Gualino*

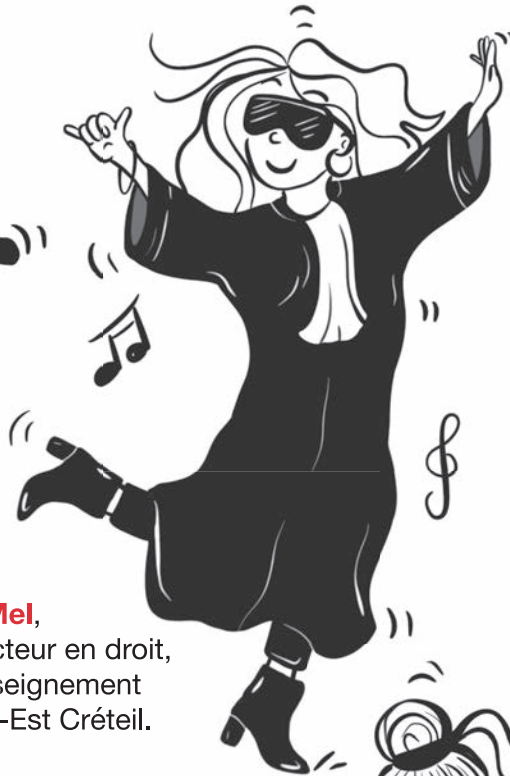
un savoir-faire de
Lextenso

LES DROITS DES FEMMES





Isabelle Rome,
Magistrate et Ancienne Ministre
de l'Égalité entre les femmes
et les hommes, de la Diversité
et de l'Égalité des chances
de la France.



Juliette Mel,
Avocat associé, docteur en droit,
est chargée d'enseignement
à l'université Paris-Est Créteil.

Mouche Cousue,
illustratrice.



Suivez-nous sur    www.gualino.fr
Contactez-nous sur gualino@lextentenso.fr



© 2024, Gualino, Lextentenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297278621
Hors collection

Mot de l'éditeur

« Les droits des femmes » est le fruit d'une collaboration passionnante entre trois femmes engagées, qui ont combiné leurs expertises : une avocate passionnée, une magistrate engagée et une illustratrice talentueuse. Ensemble, elles explorent la lutte pour les droits des femmes à travers des récits captivants et des illustrations percutantes.

Dans cet ouvrage, Juliette Mel (l'avocate) met en lumière les avancées et les défis encore à relever en offrant un aperçu unique de la réalité des femmes qui se battent pour leurs droits.

Isabelle Rome (la magistrate), quant à elle, analyse les lois en vigueur, les avancées législatives et les lacunes qui persistent. Son expertise permet de mieux comprendre les enjeux juridiques liés à l'égalité des sexes et de réfléchir à de nouvelles pistes d'action.

Enfin, Mouche Cousue (l'illustratrice) donne vie aux histoires et aux idées à travers ses dessins. Ses illustrations percutantes et engagées viennent renforcer les témoignages et les analyses.

« Les droits des femmes » est un livre qui mêle habilement le témoignage, l'expertise juridique et l'art visuel pour offrir une perspective sur la lutte pour l'égalité des sexes. Il est à la fois informatif, émouvant et inspirant, et constitue une ressource précieuse pour tous ceux et celles qui s'intéressent aux droits des femmes et à la justice sociale.

Sophie Doucet
Responsable éditoriale

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 les droits extrapatrimoniaux

A) les droits politiques & les libertés publiques

a) les libertés individuelles

1. la liberté d'expression et d'opinion
2. la liberté de conscience
3. la liberté de circulation

b) les libertés collectives

1. le droit de vote
2. le droit de manifester

B) les droits de la personnalité

a) l'intégrité physique

b) l'intégrité morale

C) les droits de la famille

a) fonder une famille

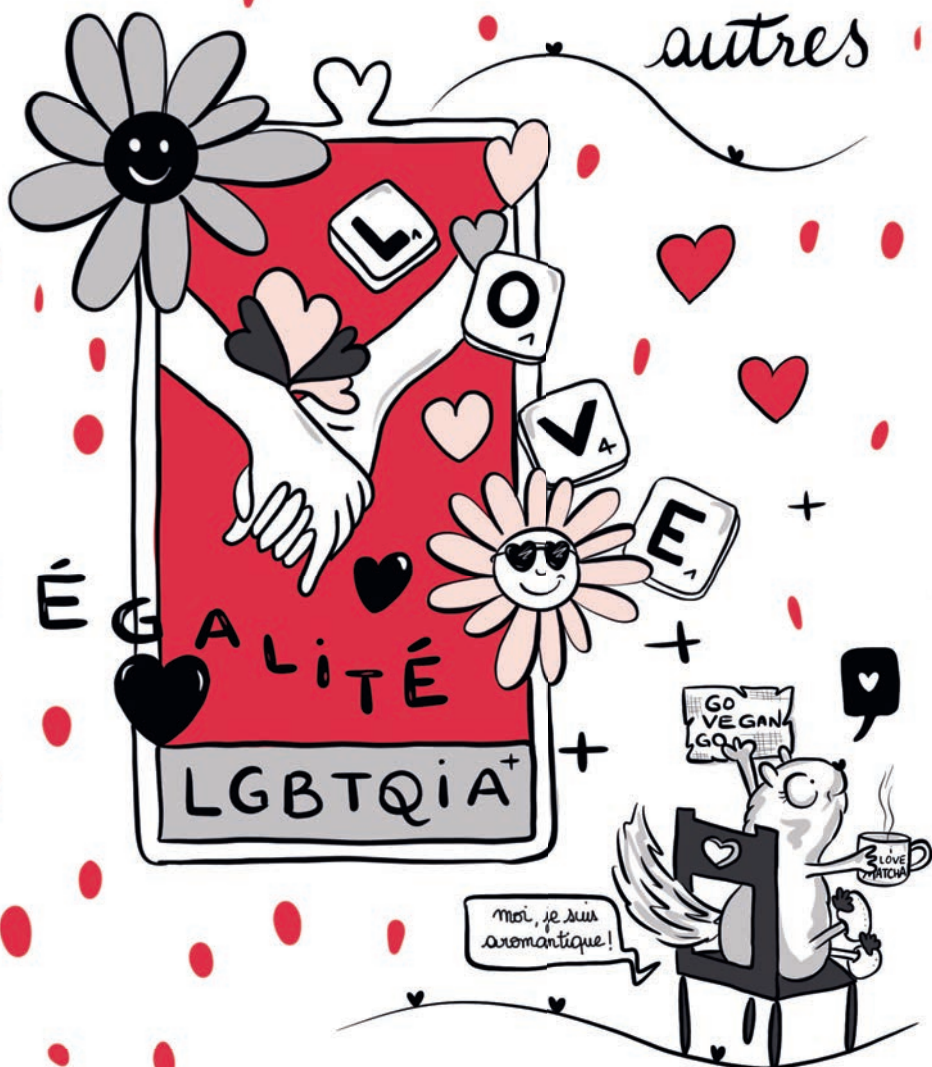
b) vivre dans une famille

ΕΡΙΑΜΜΟΕ

CHAPITRE 2 les droits patrimoniaux



Prolegomènes
la femme est un
homme comme les
autres





et en vrai ?



Tout ça s'est finalement passé hier, non avant-hier.



1900

la loi du 1er décembre ouvre le barreau aux femmes : Jeanne Chauvin devient la première avocate

1909

la loi du 27 novembre dite "loi Engerand" institue un congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement (en 1910, les institutrices obtiennent le maintien du traitement).

1972 ✨

la loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes introduit le principe :

" À travail égal, salaire égal. "



1983

la loi du 13 juillet portant modification du code du travail et du code pénal (Loi Roudy) établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La LOI LEFORS prévoit l'égalité professionnelle pour la fonction publique.

2001

la loi du 9 mai dite "loi GÉNISON" sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes actualise et renforce la loi de 1985 en définissant les axes de sa mise en œuvre.

La loi du 6 novembre relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi précise le régime juridique de la preuve et la notion de discrimination.

2003 ✨

le décret du 26 décembre portant application de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les conditions du bénéfice de la majoration pour enfants.

Les femmes assurées sociales se voient désormais attribuer une majoration de leur durée d'assurance d'un trimestre pour toute année durant laquelle elles ont élevé un enfant, dans la limite des huit trimestres par enfant.



2004

la signature par le patronat et les syndicats de l'accord national interprofessionnel du 1er mars relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les ♂ et ♀.

2008

la loi constitutionnelle du 23 juillet modifie l'article 1er de la Constitution : "La loi favorise l'égal accès des ♀ et des ♂ aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales."

2010

la loi du 9 novembre portant réforme des retraites prévoit la possibilité de partir en retraite sans décote à 65 ans au lieu de 67 pour un public ciblé.

Le secrétaire général de l'ONU nomme pour la première fois une représentante spéciale sur les violences sexuelles dans les conflits. L'ONU femmes est créé pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et plaider en faveur de l'égalité des sexes.

2011

la loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle prévoit que la proportion des membres au conseil d'administration ou de surveillance de chaque sexe ne peut pas être inférieure à 20 % au terme d'un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi, puis de 40 % dès le deuxième renouvellement du conseil à compter de la promulgation et dans un délai de 6 ans à compter de la promulgation de la loi.

2012

l'ONU adopte une résolution historique interdisant les mutilations génitales féminines.

2006

la loi du 23 mars relative à l'égalité salariale entre les ♀ et les ♂ proposait notamment la mise en place de quotas pour faciliter l'accès des femmes aux responsabilités.

Le Conseil Constitutionnel dans sa décision n° 2006-533 DC du 16 mars 2006 a déclaré ces dispositions (articles 24 à 26) non conformes à la Constitution.



2014

Malala Yousafzai, militante pakistanaise des droits des femmes est devenue la plus jeune personne à avoir reçu un prix Nobel de la paix.

MALALA YOUSAFZAI



NADIA MURAD

2018

Le prix Nobel de la Paix a été attribué à Nadia Murad et Denis Mukwege

« pour leurs efforts pour mettre fin à l'emploi des violences sexuelles en tant qu'arme de guerre. »



DENIS MUKWEGE

FEMME, VIE, LIBERTÉ -
NARGES MOHAMMADI



2023

Le prix Nobel de la paix a couronné la militante iranienne Narges Mohammadi pour son combat contre l'oppression des femmes en Iran et pour sa lutte pour promouvoir les droits humains et la liberté de tous.

arrestée 13 fois, condamnée à un total de 31 ans de prison et 154 coups de fouet. Elle est toujours incarcérée.



L'éducation,
la santé
et l'action sociale
constituent un
secteur d'activité
qui compte une
proportion très élevée de
femmes. (72,9 %)

source : cain.info



les conseils d'administration des grandes entreprises sont aujourd'hui proches de la parité.



et il y a encore trop de morts violentes au sein du couple ...

violences conjugales : 208 000 victimes en 2021
dont 87 % de femmes.

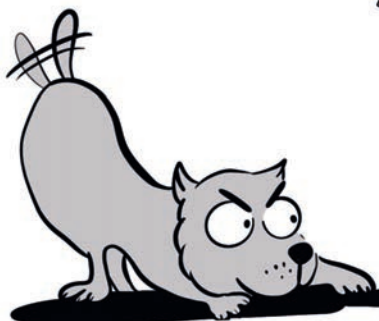
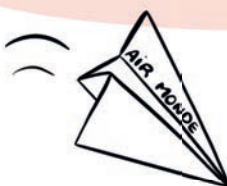
Source : vie-publique.fr

CHARTRE DES NATIONS UNIES

1945

« NOUS PEUPLES DES
NATIONS UNIES,
RÉSOLUS À PROCLAMER NOTRE
FOI EN LES DROITS FONDAMENTAUX,
DANS LA DIGNITÉ ET LA VALEUR
HUMAINE, DANS L'ÉGALITÉ DES
DROITS DES HOMMES ET DES FEMMES [...] »

Voyageons un peu ...



Petit guide des interdictions imposées
par le régime des talibans aux
femmes en Afghanistan :

- 1 interdiction totale du travail des femmes
en dehors du foyer. Cette interdiction
vaut aussi pour les enseignantes, les
ingénieures ainsi que pour de
nombreuses autres professions, à l'exception
de quelques infirmières et médecins.



2 Interdiction d'apparaître sur le balcon de leur maison ou de leur appartement.

3 Interdiction de rire de manière audible. Les personnes étrangères à la famille ne peuvent entendre le RIRE des femmes.



4 Interdiction de faire du sport.



Le Forum Social du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a eu lieu les 2 et 3 novembre 2023 à Genève.

C'est une réunion annuelle, un espace de discussion sans prise de décision qui rassemble des Etats, des ONG et des entreprises.

→ Qui a présidé ?

Je suis un pays liberticide qui a fortement réprimé le mouvement "Femme, vie, liberté". J'applique la peine de mort (600 personnes ont été exécutées en 2023)

* La République islamique d'Iran

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS & POLITIQUES

→ adopté à New York le
16 décembre 1966
par l'Assemblée
générale des Nations
unies

→ entrée en vigueur le
23 mars 1976

~ ARTICLE 2

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment [...] de sexe ...

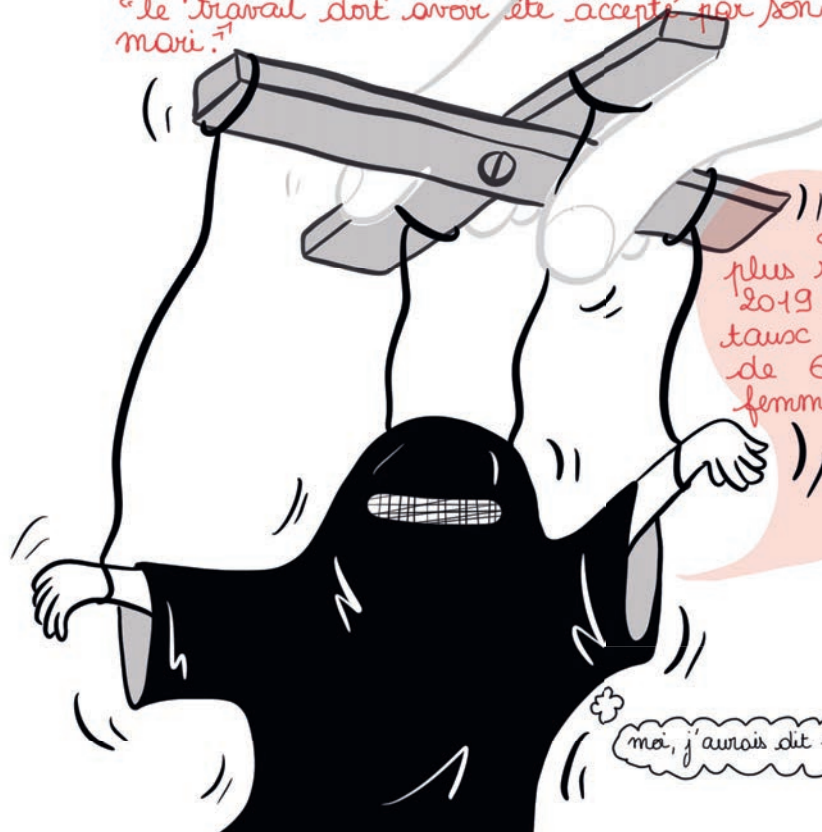
~ ARTICLE 3

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.

→ un des pays signataires ...



Selon l'article 40 de la loi Yéménite sur le statut personnel, une femme ne peut pas acquies un emploi au même titre qu'un homme et "le travail doit avoir été accepté par son mari."



Le chiffre le plus récent de 2019 était le taux d'emploi de 6,04 % des femmes au Yémen.

mei, j'aurais dit 1%



Comment la Constitution
garantit-elle l'égalité
homme-femme ?

Le troisième alinéa du
Préambule de la Constitution
du 27 octobre 1946 garantit
l'égalité des droits
reconnus aux femmes
et aux hommes « dans
tous les domaines. »

Par ailleurs, selon le second alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958, « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de préciser la portée de ce principe de parité.

- D'une part, le principe de parité « n'institue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit ». C'est dire « que sa méconnaissance ne peut donc être invoquée à l'appui d'une question prioritaire de constitutionnalité » (décision n° 2015-465 QPC du 24 avril 2015).
- D'autre part, le principe de parité permet « au législateur d'instaurer tout dispositif tendant à rendre effectif l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales (...). À cette fin, il est loisible au législateur d'adopter des dispositions revêtant soit un caractère incitatif, soit un caractère contraignant. Il lui appartient toutefois d'assurer la conciliation entre cet objectif et les autres règles et principes de valeur constitutionnelle auxquels le pouvoir constituant n'a pas entendu déroger » (décision n° 2015-465 QPC du 24 avril 2015).



« Je conviendrais
bien volontiers
que les femmes
nous sont supérieures,
si cela pouvait les dissuader
de se prétendre
nos égales. »

Sacha Guitry



Prix : 19€

ISBN 978-2-297-27862-1

www.gualino.fr

Gualino

un savoir-faire de

lextenso